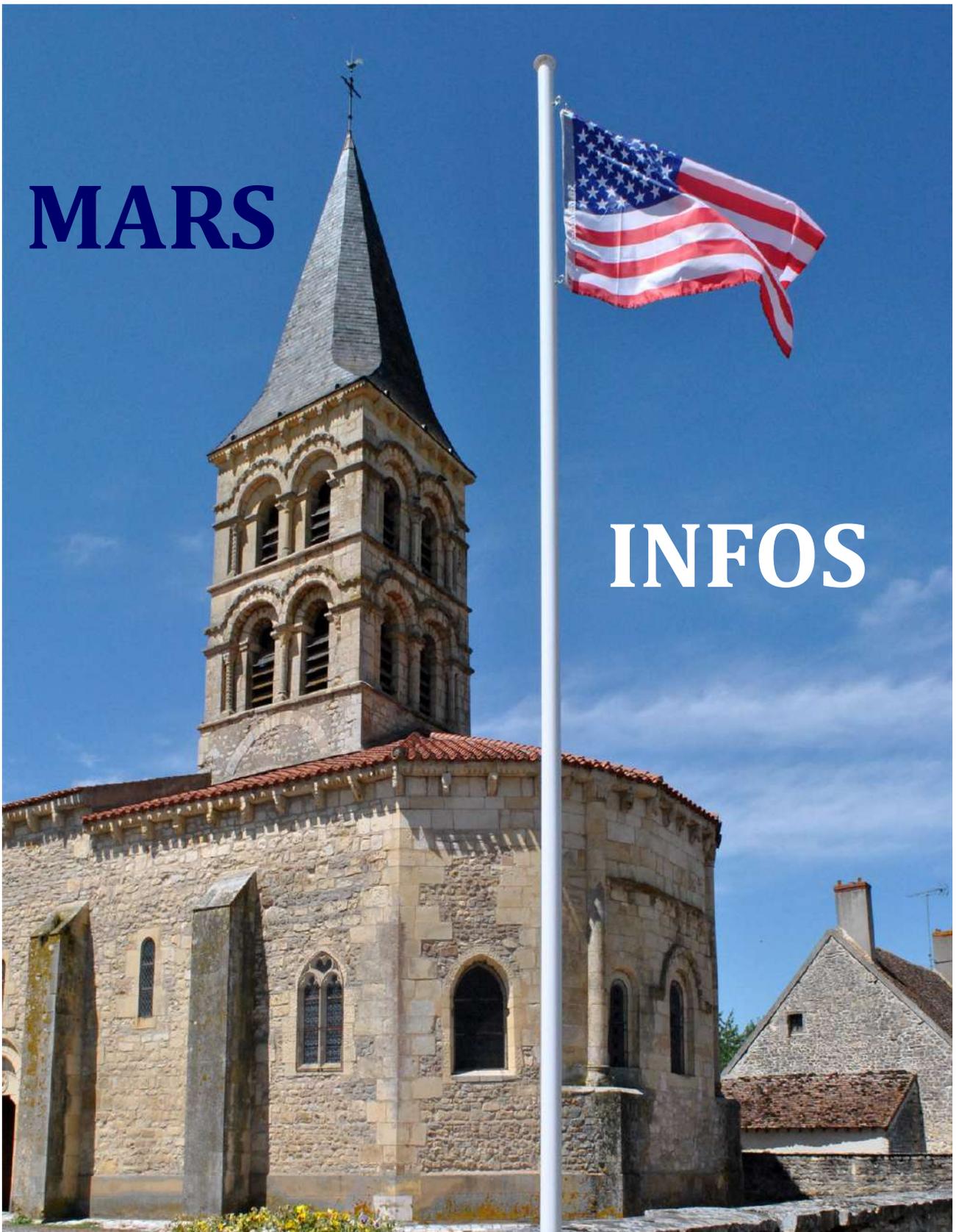


MARS



INFOS



2018

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	PAGE 2
NOTRE VILLAGE	PAGES 3-16
LE COMITE DES FETES	PAGES 17-22
ZEBULLEPARC	PAGES 23-24
SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER	PAGE 25
CENTRE SOCIAL	PAGE 26
SYCTOM	PAGES 27-28
OFFICE DU TOURISME	PAGE 29
INFORMATIONS DIVERSES	PAGES 30-33
NUMEROS UTILES	PAGE 34



LE MOT DU MAIRE

Chères Marciennes, Chers Marciens,



L'année 2017 s'est achevée en laissant derrière elle son lot de joies et de peines pour certains d'entre nous. Cette fin d'année a également été marquée par la disparition de personnalités ou d'anonymes comme ce tragique accident entre un train et un autocar scolaire qui a fait 6 victimes et de nombreux blessés.

En 2017, nous avons connu une transformation du paysage politique de la France. En ce début d'année 2018, je formule le vœu que les valeurs de la République, « Liberté, Egalité, Fraternité » soient respectées par tous les Français.

Du côté de la CCLA

Le Zébulle Parc a été inauguré le 11 juillet 2017 et ouvert au public à compter du 15 juillet 2017.

Des échanges infructueux avec Nevers-Agglomération ont eu lieu courant 2017 mais, dans ces conditions, le rapprochement ne s'est pas concrétisé au 1^{er} janvier 2018.

Du côté de notre commune

Dans les prochaines pages, vous trouverez un résumé des travaux réalisés au cours de l'année 2017, soit par des entreprises extérieures, par des entreprises Marciennes, par notre employé communal ou par les employés intercommunaux.

Depuis décembre 2017, la commune est propriétaire du fonds de commerce de l'hôtel- bar « Aux rendez-vous des Cigognes ».

Au cours de l'année 2018, nous envisageons la mise aux normes de l'assainissement des locaux de la Mairie avec l'installation d'une micro-station d'épuration et la création d'un réseau d'eau pluvial, l'agrandissement de l'espace du columbarium au cimetière, la peinture intérieure de la salle Georges Léger qui sera réalisée par l'un des employés intercommunaux et les travaux d'amélioration de l'accès internet pour notre commune.

Merci à mon équipe municipale, aux employés communaux et intercommunaux, au comité des fêtes qui œuvrent pour l'animation de notre village.

En 2018 Notre Comité des Fêtes soufflera ses 40 bougies. Je compte vivement sur la participation de toutes et tous pour fêter, comme il se doit cet évènement prévu le samedi 2 juin à 19h00 à l'espace Jean-Philippe PETIT.

Pour conclure, je souhaite que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et prospérité pour vous-même et tous ceux qui vous sont chers.

Jean DELEUME

NOTRE VILLAGE

ETAT CIVIL

Naissances

L'année 2017 nous a apporté un nouveau petit Marcien.

Casey BENALI est né le 2 novembre 2017.

PACS

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017.

Monsieur le Maire a donc enregistré le Pacs de:

Aurore PEULOT et Didier DEMIZIEUX

Décès

Ils nous ont quitté cette année:

Monsieur DESSAUNY François, le 10 juin 2017

Madame POITOU Monique, le 1er septembre 2017

Nous renouvelons à leur proches nos plus sincères condoléances.

NOTRE VILLAGE

LES VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Le 6 janvier 2018, réunis à la salle « Georges Leger », les Marciens ont répondu à l'invitation de Monsieur le Maire pour la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité.



Après le discours prononcé par Jean Deleume, celui-ci a été décoré de la médaille communale d'argent par M. Patrice Perrot, député de la Nièvre.



Jean Gesquière a reçu la médaille de maire honoraire des mains de M. Patrick Joly, sénateur de la Nièvre.

Une corbeille garnie a été remise à Agnès Favarcq, secrétaire
Ainsi qu'à, René Makarof, employé communal,
Mickaël Renault et Fabrice Jousse, Jean-Marie Conte, Corinne Thonier, Liliane et Raymond Darly.



NOTRE VILLAGE

Un peu d'histoire

A 20 km au sud de Nevers, la commune de Mars-sur-Allier se situe sur un très ancien axe de passage, le Chemin des Alamans (peuplade du Nord de l'Europe se rendant en Aquitaine).

Plusieurs hypothèses sont émises concernant l'origine du nom de la commune.

Mars viendrait de « Marcus », dieu de la guerre chez les Romains, ou du celte « Marc » qui signifie marécage, ou encore de « Marcium » nom d'un Romain décrit en 1287.

Au moyen-âge, un des hameaux de Mars-sur-Allier, Châteauneuf-sur-Allier est l'une des trente deux châtellenies du Nivernais.

Après avoir été de simples offices donnés à des prévôts, ces dernières deviennent des sortes de centres administratifs, attribués par des Comtes et des Ducs à des fonctionnaires nommés par le Suzerain.

Elles ont le droit de marquer la justice, de détenir un bailliage, un prieuré, une maladrerie, d'organiser des foires et des marchés, et tiennent sous leur dépendance un nombre variable de fiefs.

Celle de Châteauneuf en compte cinquante-trois, au temps de Guy Coquille (1523-1603), comprenant la plus grande partie de l'actuel canton de Saint Pierre le Moûtier, une partie de celui de Nevers et celui de Dornes.

Un vaste manoir s'élève alors en ce lieu où les Comtes de Nevers aiment séjourner. En 1686, Mars appartenait au Duc de Nevers Philippe Mancini (1641-1707), neveu du cardinal Mazarin.

Dans les premières années du XIXème siècle, des vestiges de l'ancien donjon carré sont encore visibles.

Au cours du XIXème siècle, la population de Mars est assez stable. On compte alors en moyenne 500 habitants. Le maximum est atteint au recensement de 1911 avec 546 habitants. Les guerres et l'exode rural auront pour effet une lente diminution de la population. Au 1er janvier 2018, la commune compte 308 habitants.

La superficie de Mars sur Allier est de 2093 ha.

NOTRE VILLAGE

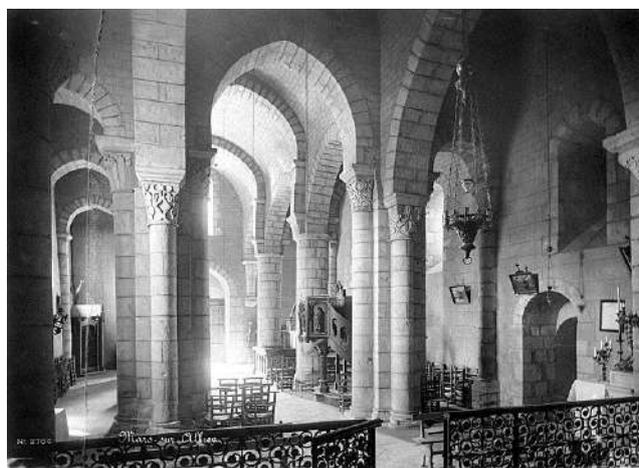


La façade Sud-est et l'intérieur de l'église en 1879

Depuis 2005 Mars sur Allier fait partie du label des « Itinéraires Culturels Européens » et des « Sites Clunisiens en Europe » grâce à notre Eglise Romane Saint Julien.

Cette église faisait partie au XIIème siècle du prieuré de Souvigny en Bourbonnais, monastère clunisien.

A la révolution, l'église est confisquée, elle sera vendue à des particuliers qui la donneront à la commune, et par la suite rendue au culte afin qu'elle devienne église paroissiale. Une importante restauration a eu lieu en 1859, elle est classée au titre des Monuments Historiques depuis



L'église de Mars en 1903, entourée de son cimetière qui a été déplacé dans les années 50



L'église de Mars en 1940

NOTRE VILLAGE



Le château de St Leger fût bâti en 1888



La chapelle de St Leger en 1910, elle est le vestige d'une ancienne église.



Les deux façades du château de Vallière(XVIIème) au Crot Noir. Monsieur et Madame De Marion, les propriétaires accueillent régulièrement les enfants de la commune pour la chasse aux œufs de Pâques.



Ci-contre le château d'Oliveau, également bâti au XIXème siècle.



Michel et Edith, les propriétaires, proposent des chambres d'hôtes et partagent ainsi le cadre de leur belle et ancienne demeure.

NOTRE VILLAGE

23-24-25 JUIN 2017:

Un week-end américain...100 ans après.

1918-1919 Le camp américain de Mars sur Allier.

Le camp fut construit dès 1918 par l'armée américaine. Tous les matériaux nécessaires à l'établissement du camp furent importés des Etats-Unis et acheminés par train jusqu'à la gare de Mars.

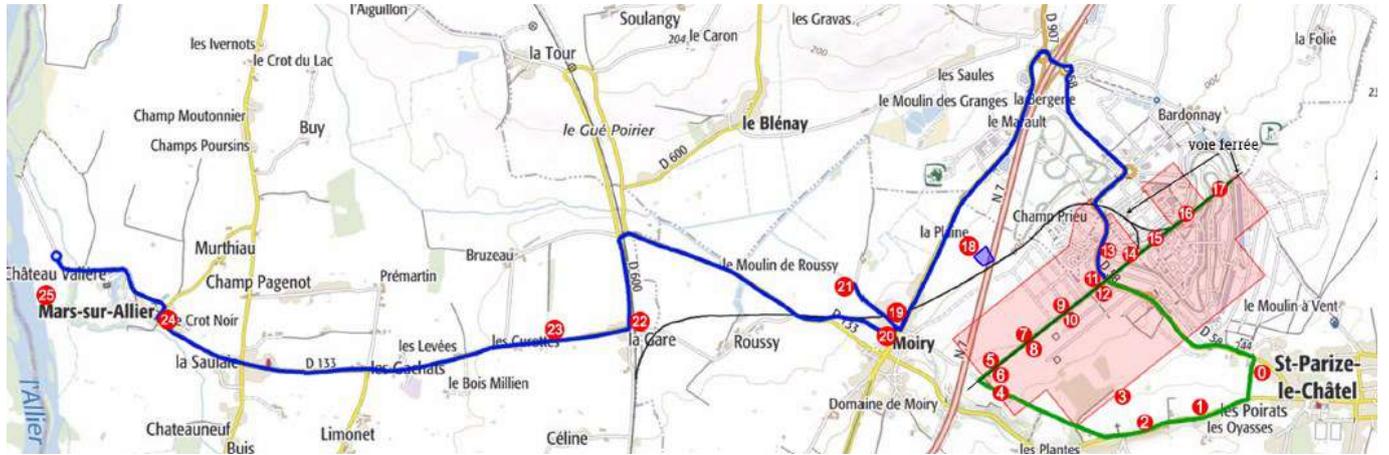
Les soldats blessés sur le front étaient rapatriés au camp en train, pour y être soignés. Au total, 37774 patients furent pris en charge. 438 décès furent à déplorer parmi les soldats et le personnel médical.

Le camp fut démantelé en 1919. La ligne droite actuelle du circuit de Nevers Magny-Cours a été construite sur les vestiges de la voie ferrée

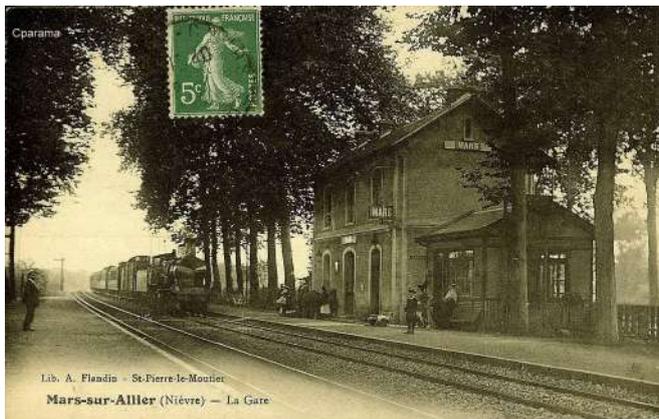


Vue d'ensemble du camp en 1919

NOTRE VILLAGE



L'emprise du camp (en rose) et les différents points remarquables des deux parcours de mémoire.



La gare de Mars au début du siècle dernier.
 Une voie secondaire aujourd'hui détruite a été construite pour l'acheminement des blessés jusqu'au camp.

22



Un morceau du fronton de l'ancienne gare.



La station relais de traitement des eaux situées aux Curottes.

23

NOTRE VILLAGE



Les conduites d'alimentation en eau sont aujourd'hui enfouies le long de l'église et sous la route qui mène du Bourg au Crot-

24



25

Notre premier édile guide le convoi vers la prise d'eau située tout au bord de l'Allier.



NOTRE VILLAGE

Travaux réalisés en 2017

Par des entreprises extérieures

Mise aux normes de l'accessibilité
des bâtiments communaux



Mise aux normes de la porte intérieure de la
salle communale « Georges Léger »



WC handicapés salle
communale « Georges
léger »



Mise aux normes du seuil de la porte d'entrée latérale de l'Eglise
Romane « Saint-Julien »



Marquage au sol des emplacements réservés aux handicapés

NOTRE VILLAGE

Par l'entreprise marcienne Christian DENIS



Remplacement des fenêtres de la salle communale « Georges Léger »



Remise en état des portes de l'Eglise et du cloché.

Par notre employé communal et les employés intercommunaux



Remise en état des portes du garage de l'hôtel.



Ouverture d'un passage dans le muret permettant un accès direct à la place handicapé de salle communale « Georges Léger » et à la cuisine pour les traiteurs .



Peinture du muret de la mairie côté ouest



Peinture du hall d'entrée et des sanitaires de la salle communale « Georges Léger »



NOTRE VILLAGE

Les Commémorations du Souvenir



Le 19 mars 2017

Une gerbe a été déposée en souvenir des anciens combattants et du cessez-le-feu en Algérie.

Le 8 mai 2017



De gauche à droite: J.Gesquière, L.Martin, et B.Perrin, nos courageux porte-drapeaux.



Le 11 novembre 2017

Bravant le vent et le froid, Arthur Humbert a parfaitement lu le message de l'UFAC.

NOTRE VILLAGE

Transport à la Demande

ALLO MARS SUR ALLIER

Le service de transport à la demande « **Allo Mars sur Allier** » pour permettre à tous de se rendre à **Nevers le mercredi et le samedi entre 14h30 et 17h30.**

Ce service à la demande fonctionne sur réservation.

Avant tout déplacement, il est impératif de contacter le syndicat soit par téléphone au **03.86.58.16.91 le lundi entre 13h30 et 16h00** ou soit par mail à **s.i.s-destpierre@orange.fr**, au plus tard **le mardi à 12h00**, afin de l'informer de votre intention ferme d'utiliser le service.

L'usager devra s'acquitter de la somme de **3€ par trajet et par personne** soit 6€ pour un déplacement aller-retour.

ALLO SAINT PIERRE LE MOUTIER

Le service de transport à la demande « **Allo Saint-Pierre-Le-Moutier** » disponible pour les habitants de Mars sur Allier vous permet de vous rendre à

Saint-Pierre-Le-Moutier le jeudi matin entre 8h30 et 11h30.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit d'appeler le **mercredi entre 8h et 12h au 03.86.37.47.00.** L'usager devra s'acquitter de la somme de **3€ par trajet et par personne** soit 6€ pour un déplacement aller-retour.

Cimetière: Tarifs des Concessions 2018

CONCESSION AU CIMETIERE:

15 ans : 80€

30 ans : 210€

50 ans : 420€

Taxe d'ouverture : 50€

CONCESSION AU COLOMBARIUM:

15 ans : 385€

30 ans : 540€

50 ans : 700€

Taxe d'ouverture : 50€

JARDIN DU SOUVENIR:

Gratuit pour la dispersion des cendres(par les Pompes Funèbres). Le gravage de la stèle est à la charge de la famille.

NOTRE VILLAGE

Tarifs de Location au 1er janvier 2018

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE « Georges LEGER »

Les tarifs restent inchangés pour 2018 à savoir:

v Pour une journée : 130 €

v Pour deux journées : 195 €

Les locations débutent à **9h00** et se terminent à **8h00** le lendemain ou le surlendemain. Pour la remise des clés, la veille à partir de 16h30, uniquement pour la préparation de la salle, un supplément de **15 €** sera demandé.

Une attestation d'assurance responsabilité civile est exigée.

Deux chèques de caution sont demandés :

v Un chèque de 1500 € pour les dégradations éventuelles dans la salle ou de ses abords, des équipements ou pour la perte de la clef sécurisée.

v Un chèque de 100 € en cas de nettoyage de la salle mal effectué ou pour tout manquement au règlement intérieur.

LOCATION DE L'ESPACE « JEAN-PHILIPPE PETIT »

Pour une réunion familiale ou professionnelle en plein air, la location de l'espace « Jean-Philippe PETIT » est fixée à :

v Pour une journée: 150€

v Pour deux journées: 250€

v Remise des clés la veille à partir de 16h30 uniquement pour la préparation des lieux: 15€

Cette location comprend :

v Le terrain, les installations fixes, les sanitaires, la cuisine, l'eau et l'électricité.

v Un barnum (du 1^{er} juin au 15 septembre).

Deux chèques de caution sont demandés :

v Un chèque de caution de 1 500 € pour dégradations éventuelles de l'espace, des abords ou des équipements.

v Un chèque de caution de 100 € pour nettoyage mal effectué où manquement au règlement intérieur.

La perte du trousseau de clefs entraînera le remplacement des serrures à l'identique aux frais du signataire du contrat de location. Une attestation d'assurance responsabilité civile est exigée.

NOTRE VILLAGE

Services Existants sur la Commune

Mak' Multi-Services

Espaces verts/services à la personne



5 Route de Saincaize

(06-63-25-75-89)

Ent. Christian DENIS

Menuiserie



14 Route de Saincaize

(06-65-40-09-75)

Benjamin GONDARD

Carrelage, électricité, placo, plomberie, cuisines



7 Route de l'Eglise

(06-22-16-03-23)

« La Ferme de Sornay »

Vente directe de volailles et porc.



9 Route de Saincaize

(06-43-36-79-70)

« Le Château d'Oliveau »

Chambre d'Hôtes



4 chemin d'Oliveau

www.chateau-oliveau.fr

« La Belle Vie »

Gîte rural.



2 Route de la Saulaie

(06-32-67-69-42)

D'Mel D'Coiff

Coiffure à domicile

12 Route de Dhéré

(07-88-58-42-29)

Romain CARLUT

Couverture-Zinguerie



romain.carlut@hotmail.com

(06-50-98-00-87)

Christine BEUGNON

Assistante maternelle agréée



2 chemin des traces

(03-86-58-04-74)

Elisabeth TREMEAU

Assistante maternelle agréée

4 chemin des traces

(03-86-21-25-60)

LE COMITE DES FETES

Assemblée Générale

Le samedi 25 mars 2017 a eu lieu l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes.

Une trentaine de Marciens ont répondu à l'invitation.

Après avoir communiqué son compte rendu moral et financier, Madame la Présidente a invité l'assemblée à élire le nouveau bureau de l'association pour une durée de 3 ans.

Les résultats du vote sont les suivants:

Présidente: Mme PETIT Corinne.

Présidente d'Honneur: Mme PETIT Bernadette.

Vice-Présidents: M. TREMEAU Olivier et M. FAVARCQ Thierry.

Secrétaire: Mme FAVARCQ Agnès.

Secrétaire Adjointe: Mlle RAGOUEAU Mélanie.

Trésorier: M. CONTE Jean-Marie.

Trésorier Adjoint: M. PETIT David.

Commissaire aux Comptes: M. BOULON Baptiste.

Membres d'Honneur: M. DARLY Raymond et M. PETIT Pierre.

L'année 2018 sera l'année du quarantième anniversaire de la création du Comité des Fêtes.

Depuis 40 ans, le comité œuvre pour l'animation du village, grâce aux bénévoles. Nous sommes heureux de pouvoir compter parmi nous de nouveaux bénévoles, mais nous restons ouverts à toutes les bonnes volontés. Vous souhaitez vous investir dans la vie du village, donner un peu de votre temps, rejoignez nous, vous êtes les bienvenus.

Corinne PETIT, Présidente du Comité des Fêtes.

La Chasse aux Œufs de Pâques

Il avait un petit goût de printemps ce dimanche de Pâques. Comme le veut la tradition c'est le 16 avril que les petits Marciens avaient rendez-vous au Château de St Leger.

Après les consignes données par Corinne Petit, les enfants se sont lancés à la recherche des friandises laissées par les cloches.

La matinée s'est conclue par une collation offerte par Mme Baudet, propriétaire du château. Qu'elle en soit ici une nouvelle fois remerciée.

LE COMITE DES FETES

Méchoui: Edition 2017

Qu'il est difficile de repenser au méchoui sans une pointe d'amertume!!

Pourtant tout avait bien commencé. Pour une fois, le temps était de la partie, aucun nuage à l'horizon en ce beau samedi de juillet.

Vous, Marciens, vos familles, vos amis, vous aviez une nouvelle fois répondu présent. Nous étions près de 200 à déguster ce mouton et ce poulet parfaitement cuits à point comme chaque année.

L'ambiance était également au rendez-vous grâce à l'animation apportée par un duo de jeunes Marciens.

Oui mais voilà, comme vous le savez sûrement, nous avons eu la très mauvaise surprise de constater que la plus grande partie de notre matériel de cuisson nous a été dérobée dans la nuit.

Nous ne nous laissons pas abattre, nous allons relever le défi et tout mettre en œuvre pour qu'en juillet prochain vous puissiez à nouveau vous attabler et faire la fête avec nous.



POUR QUE LA FETE CONTINUE!!

Le Concours de Belote

Il faisait un temps à jouer aux cartes ce samedi 16 septembre 2017.

L'Espace Jean-Philippe PETIT a pu accueillir ce jour là, au sec et au chaud, une quarantaine de personnes bien décidées à en découdre à la belote.

Entre chaque partie, les boissons chaudes et les pâtisseries maisons ont su ravir tout le monde.

Une nouveauté cette année, décidée par les organisateurs, les participants ont pu choisir leur lot.

Tout le monde est reparti content.

LE COMITE DES FETES

Le Vide Grenier



Le samedi 7 octobre 2017, en plein été marcier, les chineurs de toute la région se sont donnés rendez-vous autour de la mairie et sur l'espace Jean-Philippe PETIT.

La fréquentation d'abord calme le matin, s'est nettement améliorée au fil de la journée, en même temps que les exposants se réchauffaient.



La Choucroute du Comité



Depuis 2 ans désormais le Comité propose aux Marciens une soirée choucroute qui s'est tenue le samedi 18 novembre à la salle « Georges Léger » fraîchement rénovée.

La soixantaine de convives a pu se régaler de cette choucroute copieuse préparée par les propriétaires du « Relais de la Route » à Mornay. De l'avis de tous c'était délicieux.



LE COMITE DES FETES

Le Noël des Enfants



Le traineau du Père Noël était une nouvelle fois en panne cette année, et c'est grâce à un ami amoureux des voitures anciennes qu'il a pu venir à la rencontre des petits Marciens.

Comme tous les enfants du monde, les petits Marciens sont toujours très sages avant l'arrivée du Père Noël.



Avant la distribution des cadeaux, le Père Noël retient toute leur attention.



Enfin le moment tant attendu, la distribution peut commencer.



A tout juste un mois, Casey Benali a fêté son premier Noël Marcien.

LE COMITE DES FETES

Le Repas des Aînés



Monsieur le Maire accueille les convives.

Comme chaque année, nos anciens ont répondu à l'invitation du Comité des Fêtes et de la Municipalité pour le traditionnel banquet de fin d'année.

La décoration de table est l'œuvre de Raymond DARLY, dont le talent créatif n'est plus à démontrer.



Le menu copieux a été préparé par le traiteur habituel. M. THOMAS.

Un bon repas, un moment de partage et de convivialité, il n'en fallut pas plus pour que tous nos anciens passent un agréable dimanche de décembre.



LE COMITE DES FETES

Calendrier des Manifestations de 2018

Printemps

Le dimanche 1er avril 2018: Chasse aux œufs de Pâques dans le parc du Château de Vallière.

Le samedi 16 juin 2018: Vide-Grenier aux abords de la mairie et sur l'espace Jean-Philippe PETIT.

Eté

Le samedi 28 juillet 2018: Méchoui à l'espace Jean-Philippe PETIT.

Le samedi 8 septembre 2018: Concours de belote à l'espace Jean-Philippe PETIT.

Automne

Le samedi 17 novembre 2018: Soirée choucroute à la salle Georges Léger.

Hiver

Le samedi 8 décembre 2018: Noël des enfants à la salle Georges Léger.

Le dimanche 9 décembre 2018: Repas des aînés à la salle Georges Léger.

40 Ans ça se fête!!

Vous êtes cordialement invité à participer à ce moment de convivialité offert à tous le:

Samedi 2 juin 2018 à 19h00 à l'espace Jean-Philippe PETIT

ZEBULLEPARC

Zébulleparc est situé sur la commune de Chevenon. Il a été inauguré le 11 juillet 2017 et ouvert au public le 15 juillet 2017.

Zébulleparc fait partie du projet de réhabilitation du plan d'eau débuté en 2012. Le coût total est de 1 155 000,00 € financé par la CCLA, l'Etat, le Conseil Régional et Départemental et la Fédération Départementale de pêche. Il reste en attente la décision du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.



Inauguration du 11 juillet 2017 par le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre,
Monsieur Stéphane COSTAGLIOLI.



Plan du Zébulleparc



Jeux à grimper (plus de 4 mètres de hauteur)



Baignade traditionnelle surveillée par Grégoire, le maître-nageur



Fontaine et jet d'eau

ZEBULLEPARC



Parcours de pêche labellisé « famille »

La gestion piscicole du plan d'eau de Zébulleparc est confiée, pour 9 ans à la Fédération Départementale de pêche

Des stages de pêche découverte seront proposés aux adolescents et aux adultes

A Zébulleparc, les insectes sont rois.

Tous les équipements rappellent ce thème : les jeux d'eau en forme d'araignées, les jeux avec toiles, les cocons et les tunnels...

Malgré le problème des « puces de canard » apparu pendant les fortes chaleurs de l'été 2017, l'ARS (Agence Régionale de Santé) a jugé l'eau conforme à la baignade. Le plan d'eau sera toutefois vidé et nettoyé pour la saison 2018 et le nombre de douches augmenté pour y remédier.



Le restaurant « La toile de Goliath »



S.I.S DE SAINT PIERRE

SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER

Siège Social : MAIRIE

9 Route de Mairie

58240 MARS-SUR-ALLIER



☎ : 03-86-58-16-91

Fax : 09-70-60-30-74

destpierre@orange.fr

5 801 235 00037

LES HORAIRES DU SYNDICAT

Lundi : 13h30 à 16h30 et Mercredi : 8h00 à 12h00

Président : Thierry FAVARCQ 06-63-84-04-26 thierry.favarcq@laposte.net

Vice-président : Benoit GRUMLER 06-76-23-26-63 famille.grumler@laposte.net

Secrétaire : Agnès FAVARCQ 03-86-58-16-91 s.i.s-destpierre@orange.fr

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le SIS de SAINT PIERRE LE MOUTIER est organisateur secondaire pour les circuits scolaires vers les écoles primaires et élémentaires du RPID (Regroupement pédagogique de Saint Pierre), le collège « les Allières » et les lycées et collèges de Nevers, soit **491** enfants transportés pour cette année scolaire 2017/2018.

**DE NOMBREUSES CARTES DE TRANSPORT SONT
A DISPOSITION DES FAMILLES AU SIEGE DU SYNDICAT**

LE TRANSPORT A LA DEMANDE

A la demande du Conseil Départemental, le SIS assure le transport à la demande de la ligne « Allô Mars-sur-Allier » pour permettre à tous (petits et grands) de se rendre et/ou de revenir de Nevers le mercredi et le samedi après-midi. Ce service est réservé aux communes de **Langeron, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint Parize le Châtel et Saint Pierre le Moutier**. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le syndicat ou les mairies desservies par ce service.

Ce service à la demande fonctionne sur réservation (téléphone ou mail) :

➤ jusqu'au mardi 12h00 pour un voyage le mercredi après-midi

➤ jusqu'au vendredi 12h00 pour un voyage le samedi après-midi

Avant tout déplacement, il est impératif de contacter le syndicat afin de l'informer de votre intention ferme d'utiliser ce service.

Un véhicule vient chercher l'utilisateur à son domicile et le dépose à la gare routière à Nevers. Le retour au domicile s'effectue dans les mêmes conditions. Toute personne résidant même ponctuellement sur le périmètre de desserte du service peut en bénéficier.

L'utilisateur devra s'acquitter de la somme de 3 € par trajet et par personne soit 6 € pour un déplacement aller-retour.

Le syndicat vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

LE CENTRE SOCIAL



Canton de St Pierre Le Moûtier
35 Avenue du 8 mai
55240 SAINT PIERRE LE MOÛTIER
☎ : 03.86.37.20.59
✉ : 04.70.79.86.45

Les infos du Centre Social

Dates à retenir en 2018



Janvier

Samedi 27

Journée à Paris ; musée Grévin
et Champs-Élysée

Mars

Samedi 03

Journée à Superbesse

Samedi 31

Journée à Vulcania

Juin

Samedi 02

Journée au zoo de Beauval

date à définir (en juin)

- Spectacle atelier danse enfants
- Concert de l'atelier chorale « à travers chants »

Atelier Jeux de Société :

- 12/01 : Langeron
- 26/01 : Azy le Vif
- 02/02 : Centre Social
- 02/03 : Chantenay St Imbert
- 16/03 : Langeron
- 30/03 : Centre Social
- 27/04 : Livry
- 18/05 : Centre Social

Retrouvez toute l'actualité
et toutes les informations
du Centre Social sur le site
Internet csi-stpierre.fr



Assemblée Générale

Le samedi 1er juillet s'est tenue l'Assemblée Générale du Centre Social du Canton de Saint Pierre le Moûtier à la salle des fêtes de Luthenay-Uxeloup. Les rapports financiers et d'activités présentés par différents membres du personnel ont fait état de la « bonne santé » de la structure.



Villages en Fête

Malgré les mauvaises conditions climatiques, une soixantaine de personnes a participé aux ateliers « Jeux en familles » : dîner presque parfait, relais brouette, chamboule foot, lettres humaines, le maître du jeu, avec la participation de « Animations tout azimut » et le comité handisport.

Tous les participants sont repartis avec un petit cadeau offert durant l'instant de convivialité.

Ce projet porté par les jeunes est financé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre à travers les dispositifs « Fonds publics et territoires ».



E-mail : cs.stpierre@wanadoo.fr — Facebook : Centre Social du canton de saint pierre le moûtier

LE SYCTOM



NOS DECHETS, UNE RESSOURCE

Information du SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier



Du nouveau sur les déchetteries . . .

Mise en place d'une nouvelle benne pour le déstockage de vos vieux papiers, livres, magazines...

A partir de février 2018, une nouvelle benne sera mise en place, sur les deux déchetteries du SYCTOM (déchetteries de Chantenay-St-Imbert et Magny-Cours).

Cette benne sera destinée à la collecte de vos grandes quantités de papiers (livres, magazines, journaux, autres papiers, ...) : consultez les consignes de tri à droite.

Ces nouvelles bennes complètent la collecte des papiers, via les sacs jaunes, collectés au porte à porte, tous les 15 jours.

L'objectif est d'augmenter les performances de tri du papier sur notre territoire (19,1 kg/habitant en 2016).

Attention, seuls les papiers sont acceptés. Les emballages (bouteilles, boîtes de conserve, briques, cartonnets) sont à déposer dans les sacs jaunes et seront, strictement, refusés sur les déchetteries.

Sont refusés dans les bennes papier : les feuilles plastique, les intercalaires plastique, les classeurs, les photos, le papier-peint, les sacs plastique...



Rappel des conditions d'accès aux déchetteries

POUR LES PARTICULIERS :

Les deux déchetteries sont ouvertes à tous les habitants des dix-sept communes adhérentes au SYCTOM.

Pour être autorisé à déposer vos déchets, chaque usager doit présenter le pass' déchetteries attribué à son foyer.

Ce pass' est remis gratuitement par les mairies (aux horaires d'ouverture habituels).

En cas de perte, présentez-vous en mairie pour obtenir votre nouveau pass' (remise gratuite).

L'accès aux déchetteries est gratuit pour les particuliers, dans la limite de 24 passages par an et par foyer (Limitation des passages depuis avril 2016).

Si ces 24 passages sont atteints, les passages supplémentaires vous seront facturés 6 €/passage.

L'usager, ayant atteint son quota annuel, peut contacter le SYCTOM. Des solutions peuvent être trouvées : aide et conseils pour réduire les déchets de jardin, conseil pour optimiser ses apports en déchetterie, recharge exceptionnelle de la carte, si des circonstances exceptionnelles (déménagement, travaux importants...) le justifie après vérification.

POUR LES PROFESSIONNELS :

L'accès aux déchetteries est autorisé aux professionnels du territoire ou aux professionnels travaillant sur le territoire. Les professionnels doivent obligatoirement présenter leur pass' professionnel (demande de pass' auprès du SYCTOM).

Pourquoi 24 passages annuels ?

Cette mesure a été prise pour lutter contre certains abus, de la part de professionnels notamment, qui ne devraient pas accéder gratuitement aux déchetteries du SYCTOM et, de la part de certains particuliers, utilisant abusivement les déchetteries (pour quelques-uns, plus de 70 passages par an).

Cela ne vise donc pas à pénaliser les usagers particuliers, mais à limiter les tonnages de déchets de déchetterie et donc les coûts, ensuite répercutés sur les impôts de tous.

24 passages annuels correspondent à une visite tous les 15 jours, ce qui convient largement à la très grande majorité des usagers (à savoir : 95 % des usagers, selon les analyses statistiques des deux dernières années).

Le dépôt des déchets est gratuit pour les cartons, la ferraille, les DEEE et l'huile de vidange.

Pour les autres déchets, l'accès est payant, dès le premier m³ (8 € TTC/m³).



LE SYCTOM

Installation de boîtes à lire

Trois boîtes à lire ont été installées par le SYCTOM, pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2017 (fin novembre 2017) :

-  **Place de la Halle à Magny-Cours**
-  **Déchetterie de Chantenay-Saint-Imbert**
-  **Déchetterie de Magny-Cours**

Le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas, ces boîtes à lire permettent de donner une seconde vie à nos livres que nous n'utilisons plus.



Autres infos

SERVICE ENCOMBRANTS :

Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer en déchetterie pour se débarrasser d'objets volumineux, le SYCTOM propose une collecte payante des encombrants à domicile. Cette collecte se fait sur inscription préalable auprès du SYCTOM. Les encombrants doivent être présentés sur la voie publique.

C'est un service payant :

-  **15 € le 1^{er} m³**
-  **et 10 € les m³ supplémentaires**



QUEL EST LE PRINCIPE D'UNE BOITE A LIRE ?

Une boîte à lire permet d'avoir accès gratuitement à des livres.

Empruntez gratuitement un des livres déposés

Redéposez-le, ou pas, une fois votre lecture achevée

Déposez un ouvrage (essai, roman, bande-dessinée, documentaire...) pour le partager avec d'autres lecteurs.

JE PRENDS ... JE LIS ... JE PARTAGE.

L'accès est gratuit et ouvert à tous.



HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES DU SYCTOM :

D'autres boîtes à lire pourront être mis en place par le SYCTOM, au cours de l'année 2018, en concertation avec les communes du territoire.

Les boîtes à lire sont fabriquées, par les agents du SYCTOM, à partir du bois de palettes récupéré sur notre territoire. Désormais, les palettes se transforment en ressources.



Déchetterie de Chantenay-St-Imbert

	D'octobre à avril		De mai à septembre	
Lundi	8h30 à 12h	14h à 17h	8h à 12h	14h à 17h
Mardi	FERMÉE		FERMÉE	
Mercredi	8h30 à 12h	14h à 17h	8h à 12h	14h à 17h
Judi	FERMÉE		FERMÉE	
Vendredi	FERMÉE	14h à 17h	FERMÉE	14h à 17h
Samedi	8h30 à 12h	14h à 17h	8h à 12h	14h à 17h
Dimanche	FERMÉE		FERMÉE	

Déchetterie de Magny-Cours

	D'octobre à avril		De mai à septembre	
Lundi	8h30 à 12h	14h à 17h	8h à 12h	14h à 17h
Mardi	8h30 à 12h	14h à 17h	8h à 12h	14h à 17h
Mercredi	8h30 à 12h	14h à 17h	8h à 12h	14h à 17h
Judi	FERMÉE		FERMÉE	
Vendredi	8h30 à 12h	14h à 17h	8h à 12h	14h à 17h
Samedi	8h30 à 12h	14h à 17h	8h à 12h	14h à 17h
Dimanche	FERMÉE		FERMÉE	



Fermeture des déchetteries les jours fériés

Changement de certains jours de collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes de Dornes et de Saint-Parize-En-Viry ont rejoint Moulins Communauté (dans le cadre de la Loi NOTRe).

Après une année de transition, le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier n'assurera plus la gestion des déchets sur ces deux communes, à compter du 1^{er} janvier 2018.



A compter du lundi 8 janvier 2018, une nouvelle organisation des collectes, effectuées au porte à porte, sera mise en place, par le SYCTOM, afin d'optimiser le service de collecte (meilleure répartition des agents et des matériels).

Inévitablement, cette réorganisation entraîne des modifications de jours de collecte pour certaines communes. Elles sont détaillées ci-dessous :

Azy-le-Vif	modification des semaines de collecte pour les biodéchets et les sacs roses et jaunes
Mornay-sur-Allier	modification des semaines de collecte pour les biodéchets
Neuville-les-Decize	modification des semaines de collecte pour les sacs roses et jaunes
Neuvy-le-Barrois	modification des semaines de collecte pour les biodéchets
Toury-sur-Jour	modification des jours et semaines de collecte pour les biodéchets et des semaines de collecte pour les sacs roses et jaunes
Saint-Pierre-le-Moûtier Ecarts	modification des semaines de collecte pour les biodéchets et les sacs roses et jaunes
Pour les autres communes	pas de changement de jour, ni de semaine mais possibilité de changement d'horaires de collecte

Nous vous invitons à être attentifs aux calendriers de collecte 2018. Si vous n'avez pas reçu votre calendrier, vous pouvez le télécharger sur le site du SYCTOM (www.syctomsaintpierre.fr – rubrique téléchargement).

SITE INTERNET DU SYCTOM :

Retrouvez les consignes de tri, les calendriers de collecte, les tarifs de vente des conteneurs et sacs pour la collecte des biodéchets et d'autres informations diverses sur le site internet du SYCTOM :

www.syctomsaintpierre.fr

Pour contacter le SYCTOM

SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier
 9 rue de Maison Rouge - 58240 Langeron
 - Tel : 03.86.37.26.99
syctomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr
 - www.syctomsaintpierre.fr

L'OFFICE DU TOURISME



Offices de
Tourisme
de France
Saint-Pierre
Magny-Cours

OFFICE DE TOURISME DE SAINT-PIERRE MAGNY-COURS

Votre Office de Tourisme est à votre service toute l'année pour l'accueil, l'information et la promotion.

Localisation et Coordonnées

2 rue du Lieutenant Paul Theurier
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
Tél: 03.86.37.21.25 – Fax: 08.11.38.74.76

Courriel : ot.sstpierre-magnycours@orange.fr

Site : <http://saintpierremagnycours-tourisme.jimdo.com>

Horaires d'ouverture

Du Lundi de 14h à 16h
Du Mardi au Vendredi de 9h30 à 12h et 15h à 17h
Samedi de 9h30 à 12h
(sous réserve de modifications)



Flashez ce QR Code pour accéder à notre site

Office de Tourisme Saint-Pierre Magny-Cours

De nombreuses documentations sont à votre disposition pour vous faire découvrir le territoire de l'Office de Tourisme. Nos 15 communes : Azy-le-Vif, Chantenay-Saint-Imbert, Chevenon, Lanceron, Livry, Luthenay-Uxelou, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Neuville-Les-Decize, Saint-Eloi, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Moutier, Sauvigny-les-Bois, Toury-sur-Jour, Tresnay. Des dépliants, des guides et des cartes vous attendent pour arpenter la Nièvre et vous aventurer aussi dans les départements limitrophes de l'Allier et du Cher.

De plus, notre programme mensuel des manifestations sur notre secteur et ses environs est disponible à notre guichet dès le 1^{er} de chaque mois. Pensez à le demander ou venir le chercher afin de prévoir au mieux vos sorties week-end.

Poussez la porte de l'Office de Tourisme et devenez touristes chez vous !

Petit avant-goût du programme de notre SAISON ESTIVALE 2018 (Les premières dates officielles):

Mardi 10 avril - 14h - CHEVENON

Visite « Chèvrerie de Saligny » : Visite de l'élevage du Domaine de Saligny : chèvrerie. Dégustation de produits offerte par le producteur. Tarifs : 5€/adulte, ½ tarif - de 10 ans. Lieu : RDV allée des loisirs (ancien camping)-Zebulle Parc. Résa avt le 08/04



Visite de « L'Huilerie Réveillée »

Mercredi 11 avril - 14h30 - ST PIERRE LE MOUTIER

Racheté par la CCNB et remis en état de fonctionnement par l'association "L'huilerie Réveillée". Démonstration du fonctionnement des machines, découverte du processus de transformation. 15h: Pressée de Colza. Tarif : 2€. Lieu : RDV à l'office de tourisme, 2 rue Lieutenant Paul Theurier. Résa avt le 9/04

Visite du Moulin à vent « Les éventées »

Mercredi 2 mai - 14h15 - ST PIERRE LE MOUTIER

Visite guidée du moulin à vent par l'Association Patrimoine Nivernais Bourbonnais. Durée : Environ 1h. Venez découvrir le fonctionnement et caractéristiques du moulin, la vie du meunier et les expressions « autour du moulin ». Tarifs : 3€/adulte, 1€ enfant - de 12 ans. Lieu : RDV place de l'église. Résa avt le 30/04

Visite « l'art de l'apiculture »

Samedi 16 juin - 14h - MAGNY-COURS

Visite de ruches d'élevage, de la miellerie ; dégustation offerte par l'apiculteur et vente de miels et dérivés. Tarifs : 5€/adulte, ½ tarif - de 10 ans. Attention nb de place limité à 8 pers. Lieu : RDV place de la mairie. Résa avt le 14/06



Exposition artisanat et produits locaux

Du 02 au 28 juillet - SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

Petite expo à l'office de tourisme d'objets et de création de nos artisans et producteurs locaux sur nos 15 communes.

Exposition artisanat et produits locaux

Du 1er au 31 août - ST-PIERRE-LE-MOUTIER

Petite expo à l'office de tourisme d'objets et de création de nos artisans et producteurs locaux sur nos 15 communes.

BALADES NATURE & PATRIMOINE

Lundi 20 au vendredi 24 août:

Proposées en partenariat par l'ADATER, la Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais et l'O. de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours. Animée par l'ADATER.

- **lundi 20 août** : Visite guidée de l'église de NEUVILLE LES DECIZE. RDV 10h – devant l'église.
- **mardi 21 août** : Sortie "Nocturne en bords d'Allier" à TRESNAY. RDV 20h
- **jeudi 23 août** : Visite guidée de l'église à AZY-LE-VIF. RDV à 10h
- **vendredi 24 août** : Visite guidée de Rioussé à LIVRY. RDV 10h

Tarif : 5 €/visite. (1/2 tarif adh ADATER et enfant 8 à 15 ans)

Résa : 04.70.66.48.25 (Adater) ou Infos : 03.86.37.21.25 (Office de Tourisme). Détails sur le site internet de l'Office.

Visite du Moulin à vent « Les éventées »

Mer. 5 septembre - 14h15 - ST-PIERRE-LE-MOUTIER

Visite guidée du moulin à vent par l'Association Patrimoine Nivernais Bourbonnais. Durée : Environ 1h. Venez découvrir le fonctionnement et caractéristiques du moulin, la vie du meunier et les expressions « autour du moulin ». Tarifs : 3€/adulte, 1€ enfant - de 12 ans. Lieu : RDV place de l'église. Résa avt le 3/09

Visite « une champignonnière : les shitakés »

Mercredi 11 octobre - ST PIERRE LE MOUTIER

Production « Les petits fruits » - Visite de la champignonnière, présentation « Les petits fruits » ; dégustation offerte par la productrice et vente des dérivés (champignons, confitures...). Tarifs : 5€/adulte, ½ tarif enfant - 10 ans. Attention max : 10 pers. Inscription obligatoire (sous réserve de modification selon la météo). Lieu : RDV place de l'église. Résa avt le 29/10

D'autres à venir ...

Plus d'une vingtaine de sorties ou animations durant toute la saison d'avril à octobre proposée par l'Office.

Sans oublier la présence de notre office sur des stands lors des grands événements culturels et sportifs de l'été : la rando des Mariniers, les Foulées Saint-Pierroises, la Sauvignoise, ouverture lors des journées du patrimoine...

Le programme complet sera disponible fin mars sur notre site internet (flashez ce QR code)



INFORMATIONS DIVERSES

Don du Sang



AMICALE pour le DON de SANG BENEVOLE de SAINT PIERRE le MOÛTIER
(Association loi 1901. SIEGE SOCIAL : Mairie de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. 38 240)

L'amicale pour le don de sang bénévole de St Pierre le Moutier a été créée en 2015 pour permettre la promotion du don de sang dans les communes autour de St Pierre le Moutier.

Les dates de collectes pour 2018 sont les suivantes:

Mardi 15 mai 2018 de 15h00 à 19h00.

Jeudi 12 juillet 2018 de 15h00 à 19h00.

Jeudi 4 octobre 2018 de 15h00 à 19h00.

Eco-Mairie

Eco-mairie.fr, un site communal qui a de l'avenir

Eco-mairie.fr est un site collaboratif à destination des habitants d'une commune pour leur permettre de **donner, vendre** des produits.

Entièrement GRATUIT, **Ecomairie** est simple d'utilisation et donc ouvert à tous. Il suffit de se connecter au site www.ccla.eco-mairie.fr depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette pour déposer ou consulter une annonce.

Contrairement aux sites de revente ou partage traditionnels, il est possible de repérer ce que l'on recherche au plus près de chez soi, grâce à la géolocalisation. Sans indiquer l'adresse exacte (pour plus de sécurité), les annonces apparaissent prioritairement selon la distance qui sépare l'annonceur d'un produit de celui qui en fait la recherche. L'utilisateur a également la possibilité de trier les résultats par ordre de prix ou date de mise en ligne.

Eco-mairie.fr favorise ainsi la mise en relation entre voisins pour recréer du lien social.

INFORMATIONS DIVERSES

Nouveaux Marciens

Soyez les bienvenus à Mars Sur Allier. Présentez vous en mairie, le secrétariat sera heureux de vous recevoir et de vous fournir tous les renseignements sur la vie de la commune.

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur la liste électorale seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 2018 inclus. Une permanence sera assurée le 31 décembre 2018 de 10h00 à 12h00.

Pourront s'inscrire:

- Les personnes nouvellement domiciliées dans la commune.
- Les ressortissants de l'Union Européenne.
- Les jeunes ayant 18 ans au plus tard le 28 février 2018.

Recensement Militaire

Les jeunes Marciens, garçons et filles, doivent se présenter à la Mairie pour se faire recenser au cours du mois de leur seizième anniversaire.

Se munir de:

- Livret de famille.
- Pièce d'identité.
- Certificat de scolarité et un justificatif de domicile récent.

Lutte contre le bruit

Pour le confort de tous, nous vous rappelons les termes de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2007 qui fixe les règles en matière de bruits de voisinages.

Les heures d'utilisation des engins à moteur thermique ou électrique sont les suivants:

Les jours ouvrables: De 8h30 à 12h et de 14h à 19h

Les samedis: De 9h à 12h e de 14h à 18h30

Les dimanches et jours fériés: De 10h à 12h

Le brûlage des déchets verts **est formellement interdit** et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée. Le brûlage des déchets verts nuit également à l'environnement, à la santé et peut être la cause de propagation d'incendie. Ces déchets doivent être déposés en déchetterie. Une remorque vous est également proposée en location pour les gros volumes, renseignements en Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Passeport, Carte d'Identité, Carte Grise

Pour l'établissement des passeports vous devez désormais vous rendre dans une mairie possédant une borne biométrique comme Nevers, Saint Pierre le Moûtier, Decize ou Varennes-Vauzelles.

Depuis le 22 mars 2017 vous devez également vous rendre dans une de ces mairies pour l'établissement des cartes d'identité.

Vous avez la possibilité de pré-remplir votre demande sur le site: www.demarches.interieur.gouv.fr

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes d'identité des personnes majeures sont valables 15 ans. Le délai reste inchangé pour les mineurs (10ans).

Les cartes délivrées aux personnes majeures depuis le 02 janvier 2004 sont **automatiquement** valables 15 ans sans modification de la date inscrite au dos de la carte.

Carte grise: les demandes de carte grise ne peuvent plus être déposées en mairie. Les démarches se font maintenant uniquement sur le site: www.ants.gouv.fr Ce site est également valable pour la délivrance des permis de conduire.

Animaux domestiques

Les possesseurs ou propriétaires d'animaux domestiques sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter une gêne dans le voisinage. En cas de non-respect de ces mesures, la loi n° 99-5 du 06 janvier 1999 autorise le maire à faire placer tout animal présentant un danger dans un lieu de dépôt adapté aux frais de son propriétaire ou gardien.

De plus, la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Les propriétaires de chien de 1ère et 2ème catégorie doivent posséder un permis de détention délivré par la mairie après avoir suivi une formation et obtenu une attestation d'aptitude délivrée par un formateur agréé. Cette attestation sera à remettre en mairie avec le passeport européen, la carte d'identification, le certificat de vaccination antirabique, l'évaluation comportementale du chien et une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

Dépôts illicites

Par arrêté municipal n° 2011/005 du 17 juin 2011 il a été décidé que toute personne ayant déposé des déchets sur le territoire communal devra payer leurs frais d'évacuation.

Par délibération n°2016/novembre/004 le montant de l'amende est de 150€.

Eclairage public

Dans la mesure du possible, si vous constatez une panne sur le réseau d'éclairage public, veuillez communiquer le numéro inscrit sur le poteau au secrétariat de mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Amélioration de l'accès internet

Dans le cadre du développement de la fibre optique dans le département, et après l'étude réalisée par « Nièvre Numérique », la C.C.L.A. a classé notre commune prioritaire en raison du très lent débit.

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 20 novembre 2017, il a été décidé de valider la participation financière de la C.C.L.A. sur l'opération de montée en haut débit sur la commune de Mars sur Allier, correspondant au raccordement de 107 lignes pour un coût total net de 31 030,00 € pris en charge par la C.C.L.A.

Les travaux doivent commencer durant le premier semestre 2018.

Comportements suspects

La Municipalité vous demande, une nouvelle fois, d'être très vigilants et de signaler à la Mairie, tout comportement vous semblant inhabituel dans votre voisinage : personnes, voitures, fourgonnettes, camions, etc....

En cas d'intrusion constatée dans votre maison, contacter immédiatement la Gendarmerie en composant le **17**.

Ensuite, attendez l'arrivée des forces de l'ordre avant de pénétrer dans les locaux, car vous risquez de détruire des indices indispensables à l'enquête.

Nièvre Lyme 58

La maladie de Lyme ou "borréliose de Lyme" est une infection due à une bactérie transmise lors d'une piqûre de tique infectée. La bactérie ne se transmet pas par contact direct avec un animal infecté ou porteur de tiques ni d'une personne à une autre.

L'association Nièvre Lyme 58 – Maladies vectorielles à tiques (Loi 1901) a été créée le 19 mars 2015. Elle a un caractère d'intérêt général en matière de santé publique sur le département de la Nièvre.

L'association a été créée pour faire connaître la maladie de Lyme et les maladies vectorielles à tiques au grand public et sensibiliser les associations liées à la nature.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez les contacter à l'adresse ci-dessous :

ASSOCIATION NIEVRE LYME 58

28 rue de la Chaume Contant

58470 MAGNY-COURS

nievrelyme58@gmail.com

07-68-44-74-79

NUMEROS UTILES

Mairie

9 Route de Moiry

Tèl. : 03.86.58.16.91

Fax : 09.70.60.30.74

mairie.marsallier@wanadoo.fr

www.marssurallier.fr

Heures d'ouverture au public :

MAIRIE

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi De 09h00 à 12h00

SIS (TRANSPORTS SCOLAIRES)

Lundi De 14h00 à 16h30

Mercredi De 8h00 à 12h00

N° unique d'urgence européen : 112

SAMU 58 : 15 (ou 112)

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17 ou 03.86.90.77.70

Centre Anti-Poisons : 01.40.05.48.48

Commissariat (Nevers) : 03.86.60.53.00

Centre Social St Pierre : 03.86.37.20.58

Cabinet Médical St Pierre : 03.86.37.40.31

Cabinet Médical Magny-Cours : 03.86.21.88.00

Cabinet infirmier Magny-Cours : 03.86.58.94.56

Cabinets infirmiers St Pierre : 03.86.37.27.98 ou 03.86.37.25.12 ou 03.86.90.80.19

Alerte crues de l'Allier : 0825.15.02.85

Alerte crues de la Loire : 03.86.36.98.11

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Médiateur de l'énergie : 0800.112.212

Dépannage électricité : 0 972 675 058

Accueil Raccordement : 0 810 105 702

Pour en savoir plus : www.erdfdistribution.fr

Association Nièvre Lyme 58: 07.68.44.74.79

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire ou ses Adjoints :

Jean DELEUME : 06-63-83-86-92

Thierry FAVARCQ : 06-63-84-04-26

Jean-Claude BERTHOMIER : 06-63-84-18-93



MARS INFOS

Directeur de publication :

- Jean DELEUME, Maire de Mars-sur-Allier

Mise en page /rédaction :

- Baptiste BOULON, Agnès FAVARCQ

Crédit photos :

- Mairie de MARS-SUR-ALLIER

-Mairie de SAINT PARIZE LE CHATEL

Remerciements:

-Florence Thonier(photos de St Léger), Corinne Thonier (histoire de Mars)

-Michel et Edith(photo du château d'Oliveau)